

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi quinze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

**Date de la convocation :**

07 Décembre 2020

| NOMBRE DE MEMBRES   |                  |                                     |
|---------------------|------------------|-------------------------------------|
| Membres en exercice | Membres présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 26                  | 19               | 19                                  |

Sous la Présidence de M. ENGRAND Olivier, Président du S.I.T.U.S

**Présents :** Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme COUPEY Sylvie, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme LEMAITRE Béatrice, Mme MARTIN Nathalie, Mme VANCLEF Carine, Mr BOBIN Franck, Mr CHATELAIN Jackie, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr D'HIVERS Gérard, Mr ENGRAND Olivier, Mr PHILIPON Vincent, Mr WALLE Dominique, Mr DESUMEUR Alex, Mr MADIOT Claude, Mr ROUTIER Thierry

**Secrétaire de séance :** Madame BILLECOQ Elisabeth

|   |                |
|---|----------------|
| <b>Signature d'une convention entre le syndicat de regroupement scolaire de la Vallée de la Jocienne et le S.I.T.US – Prolongation des lignes Scol'tus n°101 et 401 desservant les établissements scolaires du 1er degré.</b> | <b>Rapport</b> |
|   | <b>N°4</b>     |

Du fait de la suppression du financement par l'Etat des contrats aidés, les Communes adhérentes au Syndicat de Regroupement Scolaire de la Vallée de la Jocienne ont décidé de réduire leurs frais d'accompagnement des élèves de maternelle et de primaire.

Aussi, durant l'année scolaire 2017-2018, il a été demandé au SITUS de prolonger la ligne 101 afin de desservir toutes les écoles maternelles et primaires de la Commune de Crouy. Des aménagements ont été également apportés sur la ligne 401.

Cette desserte complémentaire à l'intérieur de la commune de Crouy a totalement été prise en charge financièrement par le Syndicat de Regroupement Scolaire de la Vallée de la Jocienne.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le Syndicat de Regroupement Scolaire de la Vallée de la Jocienne souhaite conclure une nouvelle convention avec le SITUS pour maintenir les aménagements de circuits.

La participation financière comprenant la totalité des kilomètres commerciaux a été chiffrée à 4 855,31 € (base 2017, hors revalorisation) pour une année d'exploitation.

Cette convention sera signée par le Président du Syndicat de Regroupement Scolaire de la Vallée de la Jocienne et le Président du SITUS.

Il est précisé que la convention signée l'année scolaire passée, entre le Président du Syndicat du Regroupement Scolaire de la Vallée de la Jocienne et le Président du S.I.T.U.S, demeure en l'état.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical du SITUS de donner leur accord.

**Avis favorable du bureau syndical.**

**DELIBERATION**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,  
DECIDE**

- D'autoriser le Président à signer la convention avec le Syndicat de Regroupement scolaire de la Vallée de la Jocienne relative à la prise en charge financière de la prolongation des lignes SCOL'TUS n°101 et 401, selon les conditions exposées dans le rapport.

**Vote :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents,

Affiché, le 16 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND

